

## Renvoi au comité d'instruction publique de l'opinion de Barailon sur l'organisation des écoles primaires

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'opinion de Barailon sur l'organisation des écoles primaires. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 183;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18129\\_t1\\_0183\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18129_t1_0183_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

**La Convention nationale décrète l'impression de l'opinion de Barailon sur lesdites écoles primaires, l'ajournement et le renvoi à son comité d'Instruction publique (48).**

**La séance est levée à trois heures (49).**

***Signé, LEGENDRE, président;  
DUVAL (de l'Aube), GUIMBERTEAU,  
GOUJON, MERLINO, THIRION,  
secrétaires.***

**En vertu de la loi du 7 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.**

***Signé, GUILLEMARDET, BALMAIN,  
C.A.A. BLAD, J.-J. SERRES (50).***

(48) P.-V., XLIX, 144. Rapporteur Crassous selon C\* II, 21.

(49) P.-V., XLIX, 144. *Moniteur*, XXII, 492 indique quatre heures.

(50) P.-V., XLIX, 144.